

Le Despote Stefan Lazarević et « Sieur » Djuradj Branković

Résumé Cet article se propose d'éclairer les relations entre le despote Stefan Lazarević et « sieur » Djuradj Branković dans les premières trois décennies du XV^e siècle. Jusqu'à la fin de 1411 ces relations étaient hostiles, cependant qu'après leur réconciliation elles sont devenues et sont restées cordiales et étroites jusqu'à la mort du despote. L'auteur se sert surtout de documents vénitiens relatifs à l'établissement des frontières serbo-vénitiennes dans la Zeta entre 1422 et 1427. « Sieur » Djuradj, qui représentait la Serbie pendant ces négociations, parle d'abord au nom du despote, puis de plus en plus souvent en son nom propre.

Mots clés: Serbie, Zeta, Venise, Turquie, despote, « sieur », réconciliation, contrat, négociations, frontières

Il a déjà été remarqué que la bataille du Kosovo a indirectement favorisé les intérêts politiques de Vuk Branković en 1389. « Vuk voulait que sa personne et son territoire comblent la lacune laissée après la mort du prince Lazar. »¹ Il étendait son domaine et était le plus important seigneur serbe pour Venise et Ragusa après la bataille de 1389, cependant que les Lazarević étaient relégués au second plan. Cependant, de son vivant, l'hostilité entre Vuk Branković et les successeurs du prince Lazar Hrebeljanović ne se manifestait pas. Jusqu'au 21 novembre 1392 Vuk devait lui-même se soumettre au sultan, mais, à la différence du fils de prince Lazar, prince Stefan Lazarević, il ne participe pas aux batailles de Bajazet I^{er}. Pendant que celui-ci mène ses campagnes au nord de l'Empire ottoman, Vuk prend la voie de la résistance. C'est pour cette raison que le sultan décide de l'anéantir. Selon Mauro Orbini, la princesse Milica se serait « adressé au Turc », qui « confisque les terres » de Vuk et le jette en prison, où il meurt le 6 octobre 1397.² Le sultan octroie aux « fils du prince Lazar » tout le fief des Branković, à l'exception de quelques forteresses d'importance stratégique qu'il retient. A la femme et aux enfants de Vuk il laisse juste assez de terres pour qu'ils

¹ *Istorija srpskog naroda*, vol. II [L'histoire du peuple serbe] (Belgrade : Srpska književna zadruga, 1982–1994), 48 (Sima Ćirković).

² Mihailo Dinić, « Oblast Brankovića » [Le domaine des Branković], *Prilozi za književnost, jezik, istoriju i folklor* 26/1–2 (1960), 17–18 = Mihailo Dinić, *Srpske zemlje u srednjem veku* [Les pays serbes au Moyen-âge] (Belgrade : Srpska književna zadruga, 1978), 162–163.

puissent survivre.³ Ces dons créent le préalable aux conflits futurs entre les Branković et les Lazarević.

Dame Mara et ses fils prélèvent la fortune dont ils disposent à Ragusa et à Cattaro et réussissent à racheter leurs domaines à la veille de la bataille d'Ankara. Les fils de Vuk acceptent de payer le *kharâj* et d'apporter leur soutien militaire au sultan. La bataille d'Ankara du 28 juin 1402 voit les représentants des deux familles déjà ennemies, les frères Stefan et Vuk Lazarević d'un côté et les frères Grgur et Djuradj Branković de l'autre, se battre sur le même champ de bataille, sous le même suzerain. Au retour de la bataille, à Constantinople où il est nommé despote, Stefan « jette dans les fers » et en prison son neveu Djuradj Branković.⁴ Le neveu réussit à s'évader et se réfugier chez le sultan Suleyman I^{er}, devenu souverain de la partie européenne de l'Empire ottoman. Puis, il rentre en hâte au pays avec un détachement turc et y attend ses oncles. En novembre 1402, une bataille éclate en deux endroits différents entre les Branković et les Lazarević, à Kosovo, près de Gračanica. Le despote Stefan en sort victorieux. Bien sûr, cela n'a pas mis fin aux conflits. En 1403/1404, le despote « pille » la région de la Sitnica. M. Orbin constate lui aussi que le despote « dans ses incursions dans les terres de Djuradj les dévastait fortement ».⁵

Malgré la trêve temporaire entre les Lazarević et les Branković en 1404, durant la période après la bataille d'Ankara les deux familles poursuivent des politiques différentes. Bien qu'il doive encore payer tribut et apporter son aide militaire au sultan, le despote Stefan s'approche des Hongrois et devient leur vassal. Le roi Sigismond lui donne Belgrade, dont il fait son siège, une partie du Banat (la Mačva), ainsi que des terres en Hongrie avec des villes, des villages, des mines. Etant le vassal du roi, il fréquente la cour de Buda et assiste aux assemblées hongroises. Pendant ce temps les Branković, de leur siège à Vučitrn dans l'extrême sud, ne peuvent pas changer leur orientation politique. Ils demeurent vassaux du sultan Suleyman I^{er}, à qui ils doivent rendre hommage sporadiquement. Djuradj et Grgur le font au début de l'année 1406. Djuradj est le seul à rentrer, tandis que Grgur « reste chez son seigneur ».⁶

³ Mavro Orbin, *Kraljevstvo Slovena* trad. de l'original italien : Mauro Orbin, *Il regno de gli Slavi*, Pesaro 1601, par Zdravko Šundrica (Belgrade : Srpska književna zadruga, 1968), 102.

⁴ Konstantin Mihailović iz Ostrovice, *Janičareve uspomene ili turska hronika* [Les mémoires d'un janissaire, ou la chronique turque], ed. Djordje Živanović (Belgrade : Académie des Sciences et des Arts, 1959), 21.

⁵ Orbin, *Kraljevstvo Slovena*, 105.

⁶ Ljubomir Stojanović, *Stare srpske povelje i pisma* [Les anciennes chartes et lettres serbes] (Belgrade : Srpska kraljevska akademija, Sremski Karlovci : Srpska manastirska štamparija, 1929), 1/1, 155–156 [ci-après : *Povelje i pisma*].

Poursuivant une politique différente de celle du despote Stefan, les Branković soutiennent le soulèvement de Vuk Lazarević contre son frère. La paix, telle-quelle, entre les deux familles, éclate comme une bulle de savon. Selon le rapport de M. Orbini, après avoir obtenu le soutien militaire du sultan Suleyman I^{er}, Vuk revient en Serbie « accompagné de Djurdj Branković ». ⁷ Avec l'appui hongrois, le despote Stefan attaque les terres des Branković et incendie Priština. Mais, abandonné de beaucoup de ses nobles, il doit céder à son frère la partie sud de l'Etat, confinant aux terres des Branković. « Et c'est depuis ce moment, » écrit Constantin le Philosophe, « que son frère Vuk, avec les terres concédées à lui et les nobles qui l'appuyaient, servait Suleyman, avec ses neveux ». ⁸ Mais cet état de choses ne pouvait pas durer : bientôt un changement se produisit.

EN 1410, pendant les luttes pour le trône turc, le sultan Musa fait exécuter Vuk Lazarević. Cet événement, qui donne au despote Stefan la possibilité d'annexer le domaine de son frère, a des conséquences d'une portée considérable pour la consolidation des pays serbes sous la bannière du Despotat. ⁹ C'est ainsi que les terres du despote Stefan confinent à nouveau au domaine de « sieur » Djurdj. Même le *kesar* Uglješa, qui tenait Inogošt, Vranje et Preševo, appuie le despote. En outre, l'empereur byzantin Manuel II devait confirmer à Stefan son titre de despote en 1410.

L'année 1411 était particulièrement difficile pour « sieur » Djurdj. Son suzerain, le sultan Suleyman, qu'il avait servi fidèlement depuis la bataille d'Ankara, est étranglé au début de l'année. Loin de ses terres, il se battait tantôt aux côtés de Musa tantôt en le fuyant, parce que celui-ci était une vraie « bête sauvage ». Le seul héritier mâle de la famille Branković était réduit à la simple survie. D'une part Musa le persécutait en Empire ottoman, et de l'autre en Serbie il risquait d'être attaqué par le despote. Dans une lutte contre deux adversaires la chance de succès était maigre, ou, selon la belle formulation de Constantin le Philosophe, « Car Djurdj craignait d'être persécuté des deux côtés ». C'est pourquoi en 1411, alors qu'il était

⁷ Orbin, *Kraljevstvo Slovena*, 105.

⁸ « Konstantin Filozof i njegov Život Stefana Lazarevića, despota srpskog » [Constantin le Philosophe et sa Vie de Stefan Lazarević, le despote serbe], éd. Vatroslav Jagić, *Glasnik Srpskog učenog društva* 42 (1875) [ci-après : Konstantin Filozof], 291–292 = *Stare srpske biografije XV i XVII veka* [Les anciennes biographies serbes du XV^e et XVII^e siècle], trad. Lazar Mirković (Belgrade : Srpska književna zadruga, 1936) [ci-après : Traduction], 90.

⁹ Miloš Blagojević, « Savladarstvo u srpskim zemljama posle smrti cara Uroša » [La coprincipauté dans les pays serbes après la mort de l'empereur Uroš], *Zbornik radova Vizantološkog instituta* 21 (1982), 197 = Miloš Blagojević, *Nemanjići i Lazarevići i srpska srednjovekovna državnost* [Les Nemanjić et les Lazarević et l'Etat serbe au Moyen-âge] (Belgrade : Zavod za udžbenike, 2004), 373.

dans le camp de guerre, « il manda à sa mère de faire la paix avec Stefan, afin qu'ils puissent vivre comme il sied aux hommes de leur position ». Dans sa description du siège de Selymbria en automne 1411, Constantin le Philosophe souligne que Djuradj avait envoyé ce message à sa mère « plus tôt ». Ce qui est certain, c'est que cela a dû se produire après la mort du sultan Suleyman I^{er} en février 1411. Son offre fut acceptée, et Constantin le Philosophe décrit cet événement en ces termes : « le despote le reçut comme un fils longtemps désiré. »¹⁰ La réconciliation fut conclue avant le 19 juillet 1411, donc, au moment où Djuradj n'était pas en Serbie.¹¹ L'intermédiaire était dame Mara Branković, la mère de Djuradj et sœur de Stefan Lazarević, qui souffrait le plus du conflit entre les deux familles. C'était elle qui administrait les terres des Branković en l'absence de son fils.

Le renversement dans la politique de Djuradj ne consistait pas seulement dans la réconciliation mais aussi dans la soumission à Stefan. Le neveu, de plus en plus faible, baisse la tête devant l'oncle de plus en plus puissant. Non pas par amour, mais par désir de se sauver du désastre. Bien qu'il s'agisse de raisons de nature politique, il ne faut pas négliger l'influence des motifs émotifs sur les deux proches parents. De plus, il était plus facile pour Djuradj de baisser la tête quand il était loin de son oncle. Une réconciliation ne se produisait pas souvent vers la fin du XIV^e et au début du XV^e siècle, époque où les seigneurs serbes luttaient entre eux. Mais ici il s'agit d'un cas particulier. Bien que la réconciliation marque la capitulation de Djuradj, elle est en même temps un bon coup : non seulement elle le maintient, mais elle le désigne aussi comme successeur potentiel au trône serbe, parce que le despote Stefan Lazarević n'avait pas d'enfants. Djuradj Branković est son parent mâle le plus proche. Cependant, il devra encore mériter le trône par son comportement futur.

Soit dit en passant, pendant que l'oncle et le neveu faisaient la paix, le despote Stefan avait obtenu (probablement en 1411) du roi hongrois Srebrenica, une mine riche de l'est de la Bosnie, qui était une source importante de revenus. En cette période le souci majeur de Djuradj était comment rentrer au pays. Au printemps 1412 un navire vénitien le transporte à Thessalonique. Il ne peut pas poursuivre sa route parce que les Ottomans ont occupé les routes principales. Il demeure dans la ville pendant près de six mois, et il semble que c'est à cette époque qu'il rencontre Eirene Kantakouzene. Le mariage a peut-être été arrangé à cette époque. Après la réconciliation avec son oncle la position de Djuradj s'est beaucoup améliorée, de sorte qu'une

¹⁰ Konstantin Filozof, 301 ; Traduction, 99.

¹¹ Djordje Sp. Radojičić, « Izbor patrijarha Danila III i kanonizacija kneza Lazara » [L'élection du patriarche Danilo III et la canonisation du prince Lazar], *Glasnik Skopskog naučnog društva* 21 (1940), 70 ; *Istorija srpskog naroda* II, 116 (M. Blagojević).

mariée de la maison royale byzantine, apparentée à la dynastie régnante des Paléologues, n'est pas hors de sa portée. D'autre part, la princesse byzantine épouserait le successeur au trône serbe.¹²

Après beaucoup de vicissitudes, le 23 octobre 1412 « sieur » Djuradj Branković rentre au pays. Lorsque il rend visite à son oncle, « une joie inexprimable se fit jour » et « depuis ce temps ils pouvaient se voir comme père et fils avec beaucoup de joie ». ¹³ Donc, l'oncle a accepté le neveu comme son fils. On peut conclure de la citation de Constantin le Philosophe que le rang du « père » était supérieur à celui du « fils ». Le despote a donc affiché sa suzeraineté, et Djuradj l'a reconnu. Cependant le despote Stefan n'a pas soumis à son pouvoir le domaine des Branković, ni mis en question l'autorité de son neveu dans les terres héritées de Vuk.

Par la réconciliation entre le despote Stefan et « sieur » Djuradj, les deux vassaux du sultan ont fait la paix. Chacun garde ses obligations particulières envers la Sublime Porte. Celles de Djuradj reposent sur le contrat conclu entre son père et l'empereur turc. Les droits et les revenus du sultan ne devaient pas être compromis.

L'oncle et le neveu établissent bientôt une collaboration étroite. Bien que Djuradj ait sa monnaie et ses droits de douane, au début de 1414 son ordre que la monnaie du despote Stefan peut circuler sans obstacle sur ses terres et que personne ne peut la refuser est déjà en vigueur.¹⁴ En juillet de la même année le despote visite Priština, le siège des Branković. Peut être que l'on peut lier cette visite au fait que c'est en cette année que Djuradj devient officiellement le chef de la famille.¹⁵ Déjà l'année suivante les Ragusains écrivent au « grand et sublime sieur Djuradj Vuković [fils de Vuk Branković] ». ¹⁶ Il n'est pas exclu que ce soit à cette occasion que l'oncle a été informé de manière plus détaillée sur le mariage futur de son neveu. On sait que le mariage a été célébré vers la fin de cette année. Les messagers ragusains, qui étaient venus avec des salutations et des cadeaux, avaient pour consigne d'aller voir d'abord le despote et de le féliciter à l'occasion du « mariage de son neveu comme de son fils ». ¹⁷

¹² Momčilo Spremić, *Despot Djuradj Branković i njegovo doba* [Le despote Djuradj Branković et son temps] (Belgrade : Srpska književna zadruga, 1994), 59–64.

¹³ Konstantin Filozof, 304 ; Traduction, 101–102.

¹⁴ « perchè l'signor Zorzi vuol che coran [les dinar du despote – M.S.] per tuto el suo paese, e che nesun non li alsi refudar ». Cf. Nicolae Iorga, *Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XV siècle* II (Paris 1899), 144 [ci-après : *Notes et extraits*].

¹⁵ Blagojević, « Savladarstvo », 205–206.

¹⁶ *Povelje i pisma*, 1/1, 163.

¹⁷ *Notes et extraits*, II, 148.

Bien que Djuradj Branković ait établi des relations proches avec le despote Stefan, il avait un fardeau plus lourd à porter. Ce fardeau était la présence turque dans son domaine. Depuis la défaite de Vuk, ses terres, où, semble-t-il, les bases des vilayets ottomans avaient été posées depuis le XIV^e siècle, étaient sous le pouvoir du sanjak-bey de Skoplje. Les détachements ottomans étaient stationnés à Zvečan et Jeleč, qui avaient déjà leurs propres timars. Depuis 1396 le cadî avait son siège à Gluhovica, et depuis 1399 le *kefali* avait le sien à Zvečan. La seigneurie des Branković avait une importance stratégique pour les Ottomans, parce que de là ils pouvaient organiser des expéditions vers la Bosnie et le nord de la Serbie.

Les Ottomans perturbaient les échanges commerciaux habituels dans la seigneurie des Branković et y prélevaient des revenus. Ils exerçaient le *preuzam*, c'est-à-dire les représailles collectives envers les marchands ragusains, ce qui suscitait des réactions violentes des autorités ragusaines auprès de dame Mara.¹⁸ Elle craignait les Ottomans, et surtout le plénipotentiaire de Skoplje Pashayit, dont la part à Trepča en 1409 était un quart de production minière de Junij Sorkočević.¹⁹ En outre, il percevait des droits de douane sur le Lim, à Vučitrn et Dobrijevo. En 1413 lui succède son fils, Isak-bey, qui dans les années à venir sera le plus important instigateur des conquêtes turques.²⁰ L'établissement de l'unité dans l'Empire Ottoman sous Mehmed I^{er} renforce davantage encore l'influence turque dans la seigneurie des Branković. En 1415 les Ottomans ont une prise forte sur Zvečan, où ils amènent les prisonniers hongrois de Bosnie.²¹ En 1421 leur cadî a son siège à Prizren. Les marchands ragusains de la seigneurie des Branković commencent à s'adresser directement à la Porte. La même année le Sénat conseille à ses sujets à Priština d'envoyer quelqu'un auprès de l'empereur turc concernant leurs difficultés.²² En 1423 les Ottomans tiennent la douane et établissent leur propre cour à Priština.²³ Des timars ottomans se trouvent

¹⁸ Spremić, *Despot Djuradj Branković i njegovo doba*, 77–78.

¹⁹ Mihailo Dinić, « Trepča u srednjem veku » [Trepča au Moyen-âge], *Prilozi za književnost, jezik, istoriju i folklor* 33/1-2 (1967) 4, 8 = *Srpske zemlje u srednjem veku*, 401, 406.

²⁰ Gliša Elezović, « Turski spomenici u Skoplju » [Les monuments turcs à Skoplje], *Glasnik Skopskog naučnog društva* 1/1 (1925), 139–141.

²¹ Giuseppe Gelcich et Lajos Thallöczy, *Diplomatarium relationum reipublicae Ragusanae cum regno Hungariae* (Budapest 1887), 251. Cf. Sima M. Ćirković, « Dve godine bosanske istorije (1414–1415) » [Deux ans de l'histoire bosniaque (1414–1415)], *Istorijski glasnik* 3–4 (1953), 36.

²² Ivan Božić, *Dubrovnik i Turska u XIV i XV veku* [Raguse et la Turquie au XIV^e et XV^e siècle] (Belgrade : Naučna knjiga, 1952), 32.

²³ Dinić, « Oblast Brankovića », 27 = *Srpske zemlje u srednjem veku*, 174.

dans les régions de Ras et de Sjenica, et leurs officiels prélèvent les impôts des Valaques de Sjenica et de Nikšić dans la région du Lim. Ces îlots territoriaux des Ottomans dans la seigneurie des Branković faisaient partie de Krajište du sanjak-bey de Skoplje. Donc, une bonne partie des revenus provenant de la terre, des mines, des droits de douane et des impôts dans la seigneurie des Branković revient aux Ottomans. On ne sait pas ce qui de ces revenus restait aux Branković. Sur leurs terres l'administration n'est pas uniquement serbe mais plutôt serbo-turque.

Il n'y avait pas d'administration serbo-turque dans le pays du despote Stefan. Il n'y avait pas d'îlots territoriaux, le despote ne partageait pas ses revenus avec les Ottomans. De plus, il percevait les revenus de ses terres et des mines en Hongrie. Sa seule obligation était de payer le *kharāj* annuel au sultan. Mais indépendamment des Ottomans, les revenus de « sieur » Djuradj des mines et des marchés au total étaient considérablement inférieurs à ceux du despote. Novo Brdo et Srebrenica étaient des colosses miniers, chacun des deux produisant des revenus égaux à la production minière complète de la seigneurie des Branković. Comme l'indiquent les recherches de I. Božić, dans les années vingt et trente du XV^e siècle, les affaires des Ragusains dans les terres du despote montraient une croissance rapide, tandis que chez Djuradj elles étaient en régression considérable. On note la présence de 147 marchands ragusains au pays des Lazarević en 1416, de 254 en 1417, et de 359 en 1419. Le rapport entre la seigneurie des Branković et les terres des Lazarević était de 295 : 136.²⁴ Quand on parle de l'apogée du despotat serbe après la paix de 1413, on pense à l'Etat du despote Stefan.

A côté de ses avantages matériels, le despote a d'autres bénéfices. Il a le soutien de l'Église, qui a canonisé le prince Lazar peu après sa mort au Kosovo. Son fils est autorisé à convoquer des assemblées, un privilège dont aucun des seigneurs ne jouit par ailleurs. Lui et ses proches fondent des monastères : Resava, Ljubostinja, Kalenić, Sisojevac, Koporin, Velučé et autres, tandis que cette activité fondatrice n'existe presque pas dans la seigneurie des Branković. Avec l'appui de l'Église et une bonne base financière, le despote Stefan peut réorganiser l'administration : il introduit une organisation interne solide, avec des autorités centrales fortes. Quant au pouvoir local, il remplace les anciens *župas* par les *vlasti* avec les ducs à leurs têtes.²⁵ La seigneurie des Branković garde l'ancien système, qui n'était pas réformé même après l'établissement de la domination turque.

²⁴ Ivan Božić, « Srpske zemlje u doba Stefana Lazarevića » [Les pays serbes à l'époque de Stefan Lazarević], dans Vojislav J. Djurić, éd., *Moravska škola i njeno doba* [L'école de Morava et son temps] (Belgrade : Filozofski fakultet, 1972), 117–118.

²⁵ Mihailo J. Dinić, « Vlasti u vreme Despotovine » [Les *vlasti* aux temps du Despotat], *Zbornik Filozofskog fakulteta u Beogradu* 10/1 (1968), 237–244.

Bien que le despote Stefan et « sieur » Djuradj collaborent de plus en plus, chacun dirige encore son domaine. Lors du conflit entre Ragusa et le despote en 1417, les autorités ragusaines envisagent d'interdire à leurs marchands d'aller « in Sclavonia, hoc est in contrata despot solummodo et suis tenutis omnibus ». ²⁶ En 1420 Jean Castriote garantit aux Ragusains qu'ils peuvent voyager « au pays de Djuradj ou de sieur despote ». ²⁷ En 1421 les Ragusains mentionnent explicitement « contrate de messer Zorzi ». ²⁸ Néanmoins, une inscription de 1417/1418 écrite « au temps ... de sieur le despote Stefan et de sieur Djuradj ... dans le monastère des Saints-Archan-ges près de Prizren, par ordre de sieur Djuradj » est datée aussi du despote Stefan, malgré le fait qu'elle a été créée dans la seigneurie des Branković. ²⁹ Comme les relations entre l'oncle et le neveu étaient proches, Djuradj se permettait d'intervenir en faveur des Ragusains auprès de Stefan. En 1417, quand ils se plaignent de leur position à Srebrenica, il intervient auprès de son oncle, ce qui lui vaut des remerciements particuliers du Sénat. ³⁰ Comme, avec le temps, Djuradj devient le plus proche associé de Stefan, en 1421 il donne à son fils le nom de Stefan. C'est le seul Stefan parmi les nombreux membres de la famille Branković.

Vu que la relation entre l'oncle et le neveu était très étroite, il était clair que leurs territoires allaient fusionner dans la personne de « sieur » Djuradj. C'est pourquoi en 1421 le despote met en évidence son droit de succéder à Balša III, bien que ses terres ne confinent à la Zeta qu'indirectement, par l'intermédiaire de la seigneurie des Branković. En héritant la Zeta, il hérite aussi la guerre avec les Vénitiens, dont le cours éclaire de plus près les relations entre l'oncle et le neveu. Déjà en 1421, le despote descend vers le littoral avec ses armées. Le 16 mai 1422 les autorités vénitiennes chargent Marco Barbadiga, le provéditeur de Cattaro, d'aller voir le despote Stefan, en le munissant d'une lettre de créance particulière pour « sieur » Djuradj, « si dictus dominus Georgius erit apud dictum dominum ducem Raxiae », où elles prient Djuradj d'intervenir en faveur de la paix, et, si Barbadigo le juge utile, elles lui donneront « unam petiam veluti non aureati ». ³¹ En 1423

²⁶ Dinić, « Oblast Brankovića », 22 = *Srpske zemlje u srednjem veku*, 168.

²⁷ *Povelje i pisma*, 1/1, 163.

²⁸ *Notes et extraits*, II, 199. Cf. Sima M. Ćirković, « Moravska Srbija u istoriji srpskog naroda » [La Serbie de Morava dans l'histoire du peuple serbe], dans Djurić, éd., *Moravska škola*, 107.

²⁹ Ljubomir Stojanović, *Stari srpski zapisi i natpisi I* [Les anciens écrits et inscriptions serbes] (Belgrade : Srpska kraljevska akademija, 1902), 70-71.

³⁰ *Notes et extraits*, II, 166, 199, 237.

³¹ Josephi Valentini, *Acta Albaniae Veneta*, Pars II, Tomus XI (Munich : Rudolf Trofenik, 1971), no. 2588 : Sime Ljubić, *Listine o odnosajih između Južnoga Slavenstva i Mletačke*

le despote laisse à Djuradj le soin de diriger les opérations militaires et de négocier avec les Vénitiens. Le neveu arrive dans la Zeta en qualité de son associé le plus proche et exécuteur de ses plans. Et c'est dans la Zeta que, à l'époque des Nemanjić, les successeurs au trône futurs s'entraînaient dans l'administration et la guerre.

Dans ses négociations difficiles, Djuradj consacre le plus de temps à la démarcation des frontières. Le 23 juin 1423 Francesco Bembo, capitaine suprême de la mer Adriatique, reçoit une lettre de Venise où il est informé que Marco Barbadigo est chargé de faire la paix « cum domino despoto seu com illo vel illis, qui essent suo nomine ». ³² « Sieur » Djuradj n'est pas nommé. Le 2 juillet on écrit à Marco Barbadigo et à Francesco Bembo « super facto pacis tractande com domino despoto Rassie seu com illis, qui ab eo libertatem haberent ». ³³ On prévoit, donc, la possibilité que le despote ait plusieurs représentants. Entre-temps, Bembo informe les autorités de Venise qu'il s'est entretenu « cum domino Georgio nepote dominidespoti Rassie ». Le 13 juillet 1423 il est chargé « veniendi ad pacem cum domino Despoto Rassie sive cum habentibus libertatem ab eo ». ³⁴ Les Vénitiens savent, bien sûr, que Djuradj est le neveu de Stefan, mais la paix ne peut être conclue qu'avec les plénipotentiaires du despote.

Le 2 août 1423 on mande à Bembo et à Barbadigo « quod ad pacem et concordiam deueniatis cum suprascrito domino Georgio nomini domini Despoti Rassie ». Au cours des négociations, Djuradj demande d'abord Dulcigno — « Primo quidem petit dominus Georgius nomine domini Despoti Ciuitatem Dulcigni cum suis confinibus ». Venise avertit ses négociateurs que « in capitulis porrectis per ipsum dominum Georgium nomine domini Despoti » on ne mentionne pas Luštica, mais que « nomine predicti domini Despoti » peut la demander. Plus tard elle les informe « super facto pacis tractande cum domino Despoto Rassie siue cum deputato vel deputatis seu deputando uel deputandis per eum ». Enfin, elle leur donne la liberté « veniendi ad pacem cum domino Despoto uel deputatis ab eo ». ³⁵ Djuradj a donc entamé des négociations avec les Vénitiens au nom du despote. Pour eux, il est son envoyé (« deputatus »), même s'il n'est pas toujours nommé.

Après de longues négociations, le 12 août 1423 la paix est conclue entre les Vénitiens « Et Illustrem dominum dispotum Stefanum ducam (?) Rassie et Magnificum dominum Georgium quondam Vulchi » à Sveti Srdj

republike VIII [Carnets sur les rapports entre les Slaves du sud et la République vénitienne] (Zagreb 1886), 173–174.

³² *Acta Albaniae Veneta*, no. 2752 ; *Listine VIII*, 235.

³³ *Acta Albaniae Veneta*, nos. 2755, 2756 ; *Listine VIII*, 238.

³⁴ *Acta Albaniae Veneta*, nos. 2780, 2781 ; *Listine VIII*, 239.

³⁵ *Acta Albaniae Veneta*, nos. 2795, 2796 ; *Listine VIII*, 242–246.

[St. Serge] sur la Bojana. Au début du document on constate que la guerre et les différends entre Venise « Et Illustrem et Excelsum dominum Dispotum Stefanum eadem gratia duces Rassie et cetera et supra scriptum Magnificum dominum Georgium » durent depuis longtemps. C'est pourquoi on entame des négociations en vue de conclure la paix « cum prefato Illustri domino domino dispoto Stefano duce Rassie et cet. Et ipso Magnifico domino domino Georgio suis proprijs nominibus, et nomine, et vice heredum, et Successorum suorum ». La paix est conclue par le représentant des Vénitiens « Et prefatus Magnificus dominus dominus Georgius quondam Vulchi habens similiter plenissimam commissionem autoritatem et bayliam ut supra a prelibato Illustri et excelso domino domino dispoto Stefano Rassie duce et c. Vt patet per literas eiusdem Illustris dominij dominij Despota in literis sclavis Ad ipsum dominum dominum Georgium delatas Eiusdem Illustris dominij dominij despota sigilli impressione munitas Considerantes beneac diligenter quanto tempore Inter Ipsos principes et duces prealegatos eorumque predecessores sine visine fraude, et sine aliquali liuore sed cum omni prorsus sincera caritate et perfecta extitit Amicicia et pax amena Quia pace in humanis rebus nil principibus delectabilius nil melius nil tranquilla pace suauius nil ciuibus atque subditis optabilius ». Donc, Stefan a donné à Djuradj une autorisation écrite en serbe de conclure la paix, munie du sceau despotique. Chose intéressante, on observe que l'amour et l'amitié règnent entre eux, ce qui est le mieux pour leurs sujets. Quant aux décisions sur certains voisins, on souligne que « dito Signor Zorzi nominee quo supra » représente le despote. Djuradj demande jusqu'à six galères pour combattre les Ottomans ou autres ennemis, « nominee quo supra ». En outre, encore au nom du despote, Djuradj demande que la République « ratifie et confirme » les privilèges accordés au prince Lazar et à son père Vuk. Francesco Bembo au nom de Venise et « Magnificus dominus dominus Georgius per se et suos heredes (sic), ac nominibus quibus supra » jurent sur l'Évangile, devant une icône et une « figurine » de Jésus Christ, qu'ils touchent tous les deux, de respecter les dispositions du contrat. Le contrat est établi par Nicola de Archilupis de Cattaro en qualité de « Imperiali auctoritate Judex ordinarius et publicus notarius » du despote Stefan et « scriba » de « sieur » Djuradj. Le contrat est scellé du sceau de Djuradj Branković.³⁶

N'étant pas encore informée sur la conclusion du contrat à Sveti Srdj, le 19 août 1423 Venise charge Francesco Bembo, « quatenus si in receptione presentis nostri mandati inter dominum. Georgio de Calcho (recte: Volcho) nomine despota Rassie et vos nomine nostri dominij conclusa erit pax »,

³⁶ *Acta Albaniae Veneta*, no. 2805 ; *Listine*, VIII, 248–253. Pour les commentaires sur le contrat voir : *Istorija Crne Gore* II/2 [L'histoire du Monténégro] (Titograd : Redakcija za istoriju Crne Gore, 1970), 145–146 (I. Božić).

d'envoyer sur-le-champ une galère en Dalmatie parce que les Catalans sont entrés dans la mer Adriatique. C'est pour cette raison que « sumus dispositi prestissime providere sic quod dominus Despotus non habebit causam mollesandi loca nostra deinde ».³⁷ Cette instruction montre, donc, que « sieur » Djuradj continuait à négocier au nom du despote Stefan, tandis que les Vénitiens considéraient l'accord avec les Serbes comme « une paix et une trêve » avec le despote. Bien que ce soit Djuradj qui se trouve dans la Zeta avec son armée, les Vénitiens s'appliquent à ce que « sieur Despote » ne perturbe pas leurs terres là-bas, considérant que c'est à lui que l'armée appartient.

Etant donné que les deux parties voulaient un complément au contrat existant, le 26 août 1424 Venise, par l'intermédiaire du capitaine de Scutari Francesco Quirino, conclut un nouvel accord avec sieur Djuradj à Plana de Kopaonik. Celui-ci parle « per se et per nome del illustrissimo signor despoto ». Il est convenu que les marchands ont la liberté de circulation comme sujets de Venise, « quanto de li ditto illustre signor despoto et magnifico signor Zorzi ». En outre, il est stipulé que les sujets de la République sont libres d'exploiter leurs terres dans le domaine « de li diti signori ». « Li homini de li diti signori » jouiront du même droit dans les pays vénitiens.³⁸ Cette formulation introduit un élément nouveau par rapport au contrat conclu à Sveti Srdj. Les dispositions sur la liberté de circulation des marchands, et surtout celles sur les terres à deux propriétaires, se rapportent aux terres serbes et vénitiennes dans la Zeta. C'est la première fois que « sieur » Djuradj apparaît comme seigneur de la partie serbe de la Zeta. A cette occasion il parle d'abord en son nom et puis au nom du despote. Bien sûr, on faisait encore la différence entre les terres du despote et la seigneurie des Branković. Une décision du Sénat vénitien du 9 octobre 1425 fait mention des marchands « qui vellent ire in contratam domini despothi de Rassia et in contratam domini Georgii Volcouich ».³⁹

Les négociations avec les Vénitiens se poursuivent dans l'année suivante. En été 1425 deux ambassadeurs « domini Georgii de Vulcho nepotis domini Despoti Rassie » arrivent à Venise. Ils demandent que les questions contentieuses soient réglées « super pace facta inter dominum Despotum » et les Vénitiens. Tout en soulignant qu'ils veulent vivre en paix et amitié « cum Illustri domino Despoto, et magnifico domino Georgio », les séna-

³⁷ *Acta Albaniae Veneta*, no. 2808.

³⁸ *Listine VIII*, 277-278.

³⁹ Mihailo Dinić, « Srebrenik kraj Srebrenice » [Srebrenik près de Srebrenica], *Glas Srpske kraljevske akademije* 161 (1934) 190, note 12 = *Srpske zemlje u srednjem veku*, 361, note 12.

teurs proposent l'arbitrage par une personne ou une institution neutres.⁴⁰ Vu que les négociations avec les ambassadeurs de Djuradj n'ont rien donné, les Vénitiens décident d'envoyer encore Francesco Quirino à Djuradj. L'instruction du 3 septembre 1425 qu'on lui a envoyé indique que certaines dispositions de la paix, conclue « inter Illustrem dominum Despotum et dictum magnificum dominum Georgium » d'une part et la République de Venise d'autre part n'ont pas été observées. En rappelant qu'ils veulent la paix « specialiter cum Illustre (sic) domino Despoto, et sua magnitudine », les Vénitiens soulignent qu'ils ont signifié aux ambassadeurs de Djuradj qu'ils ne pouvaient pas donner « dominis suis » 1000 ducats des tributs de Cattaro. Mais ils avertissent Quirino d'avoir soin que la forteresse de Djurdjevac soit cédée à Venise « sin autem remeneret eorum dominus ». Vu que Djuradj « vellet » les Paštrovići, le capitaine de Scutari est autorisé de lui faire savoir qu'on leur a promis « quod non assignaret eos dictis dominis ». Comme Djuradj « veut » aussi l'abbaye de Sainte Marie de Ratac, Quirino doit la céder « predicto domino » seulement si elle appartient au district de Bar. On souligne en particulier que le despote et Djuradj doivent retourner une partie du district de Scutari et « illam partem districtus Catari quem tenebant ». On offre à Djuradj, le cas échéant, de se réfugier dans les pays vénitiens « cum filiis et heredibus et bonis ac hauere suis ». On propose encore l'arbitrage international, et, en outre, pour parvenir plus facilement à un accord, Quirino fait don à Djuradj de la soie brodée de fils d'argent, dont la valeur atteignait 200 ducats.⁴¹

Dans leur instruction à Quirino de 1425, les Vénitiens considèrent le despote et Djuradj comme une seule partie contractante. Ils indiquent explicitement que non seulement Stefan mais aussi Djuradj possède des terres dans la Zeta appartenant à l'Etat serbe. Donc, en ce qui concerne les terres dans la Zeta, on ne fait plus aucune différence entre Stefan et Djuradj.

Le 5 septembre 1425 les autorités vénitiennes informent Djuradj que Francesco Quirino est autorisé de continuer les négociations avec lui.⁴² Le 26 avril 1426 ils concluent un nouvel accord, le troisième, à Vučitrn. « Magnificum et potentem dominum dominum Georgium quondam Vulchi suo

⁴⁰ *Acta Albaniae Veneta*, Pars II, Tomus XII, no. 2999. Selon Božić, *Istorija Crne Gore* II/2, 148, en juillet 1425 les Ragusains transportent à Venise la délégation du despote Stefan, « avec à sa tête le duc Nikola ». Cf. Ivan Djurić, *Sumrak Vizantije (Vreme Jovana VIII Paleologa : 1392-1448)* [Crépuscule de l'Empire byzantin (L'époque de Jean VIII Paléologue 1392-1448)] (Belgrade : Narodna knjiga, 1984), 272, note 15.

⁴¹ *Acta Albaniae Veneta*, no. 3003 ; Janko Šafarik, « Srbski istoriski spomenici mletačkog arhiva » [Les monuments historiques serbes des archives vénitiennes], *Glasnik Društva srbske slovesnosti* 13 (1861) 223-238 ; *Notes et extraits*, I, 405-407.

⁴² *Acta Albaniae Veneta*, no. 3075.

proprie nomine et vice, et nomine Illustris, et Excelsi principis domini domini Stephanij despoti (dei gratia ducis Rassie, etc.) » parle un peu plus nettement en son nom que lors des négociations à Plana. Les Vénitiens soulignent que « dominus Georgius tenet » Luštica. « Magnificus dominus dominus Georgius nomine, quo supra », demande les Paštrovići aussi. En refusant, les Vénitiens répètent qu'on leur avait promis « de non assignando eos dicto domino domino Georgio nec alicui alii domino ». Malgré les divers différends, l'accord est conclu.

Pour les négociations de Vučitrn Francesco Quirino dispose de l'autorisation adéquate de la République de Venise d'une part, et de l'autre « prefatus Magnificus et potens dominus Georgius quondam Vulchi habens similiter plenissimam remissionem (recte:commissionem) auctoritatem et bailiam ut supra a prelibato Illustri et Excelso domino, domino despoto Stefano Rassie, et cet. Vt patet per literas eiusdem domini domini despoti ad ipsum Spectabilem et generosum dominum Franciscum Quirino delatas, eiusdem Illustris domini domini despoti sigilli impressione munitas datas in Topolonica die xxij mensis Martij 1426 ex parte altera, suo proprio nomine, et vice prefati Illustris domini domini despoti Stephanj. » Donc, le despote avait autorisé Djuradj de mener les négociations à Vučitrn, dont il avait informé Quirino par une lettre du 22 mars 1426, rédigée à Topolnica, près de Novo Brdo.⁴³ Cet endroit se trouve dans le voisinage immédiat de la seigneurie des Branković, ce qui peut suggérer que l'oncle et le neveu se sont rencontrés avant le commencement des négociations avec le représentant vénitien. « El prefato Magnifico signor Zorzo sie contento, e promete per sui proprio nome, e per suo heredi e successori e per nome del prelibato Illustro, et Excelso Signor despoto » qu'il renoncerait aux tributs de Cattaro. Il est souligné que « el prefato Magnifico Signor Zorzi nomine quo supra » avait négocié sur les Paštrovići, dont une partie « iera a obediencia del prefato Illustre Signor despoto, e signor Zorzi nominee quo supra ». La manière dont la question de Grbalj, « E se algun subdito del prefato Illustre Signor despoto, e del dicto Magnifico Signor Zorzi » est formulée suggère que ses habitants étaient sous le pouvoir des deux seigneurs. Il est convenu que les criminels et les voleurs seront poursuivis, aussi bien les sujets de Venise que « de li dicti signori » se trouvant sur les territoires de Venise et « in le terre o luogi di prefati Signori ». Les dispositions sur la liberté de circulation des marchands et sur les terres à deux propriétaires sont répétées. Enfin, Fran-

⁴³ « La région de Novo Brdo était une *župa* médiévale, Topolnica ». Cf. Mihailo J. Dinić, *Za istoriju rudarstva u srednjovekovnoj Srbiji i Bosni 2* [Pour une histoire de l'exploitation minière en Serbie et en Bosnie au Moyen-âge] (Belgrade : Académie des Sciences et des Arts, 1962), 31 = Mihailo Dinić, *Iz srpske istorije srednjega veka* [De l'histoire serbe au Moyen-âge] (Belgrade : Equilibrium, 2003), 589.

cesco Quirino promet au nom de Venise « chel prefato Illustre signor dis-poto, e el prefato Magnifico signor Zorzi cum loro fuolj e fuole, et heredj et etiamdio sel romagnisse una sola fuola de I dicti signori che la prefata ducal signoriade Veniexie li receuera, et hauera, et accetera in perpetuo in fradello e fio et in amixi carissimi per recommendadi. » Tout comme Francesco Quirino, « Magnificus dominus Georgius per se, et suos heredes (sic), ac nominibus quo supra » jure de respecter le contrat sur l'Évangile, devant une icône de Jésus Christ. On confirme les dispositions du contrat conclu à Sveti Srdj. « Promisit Insuper prefatus Magnificus dominus dominus Georgius nomine quo supra per pactum expressum stipulatione vallatum, quod prefatus Illustris, et Excelsus dominus dominus dispotus per publicum instrumentum seu per suas literas patentes bulla solita communitas presens instrumentum, et omnia, et singula contenta in eo ratificabit, approbabit, et emologabit, et confirmabit et firma rata, grata, et valida habebit, et tenebit, et in nullo contrafaciet, uel veniet. » Le contrat est scellé du sceau de Djuradj.⁴⁴

« Sieur » Djuradj a conclu le contrat de Vučitrn en premier lieu en son propre nom. On y observait qu'il « tient » Luštica et que les Paštrovići ne seraient pas remis à Djuradj ni à aucun autre seigneur. On lui a promis que la République de Venise considérerait comme « ses amis les plus chers » les fils et les filles du despote et de lui-même, même s'il ne restait qu'une seule fille. Cette formulation ne se rapportait qu'aux enfants de Djuradj, qui étaient mentionnés pour la première fois si explicitement dans le contrat conclu avec les Vénitiens à sa cour de Vučitrn.

En concluant le contrat, Djuradj avait promis que le despote Stefan le ratifierait. Il le fait le 25 juin 1426 à Srebrenica. En mentionnant que la guerre entre Venise, d'un côté, et lui « et Magnificum Georgium quondam Vulki Branki nepotem ac filium » de l'autre, a duré longtemps, il ratifie les deux accords, l'un conclu en 1423 à Sveti Srdj et l'autre en 1426 à Vučitrn. Le Sénat vénitien les ratifie le 3 février 1427.⁴⁵ Dans le document sur la ratification le despote Stefan fait mention non seulement du père mais aussi du grand-père de « sieur » Djuradj, et appelle Djuradj son « neveu et fils ».

Comme la collaboration entre le despote Stefan et « sieur » Djuradj devenait de plus en plus étroite, et que le neveu avait passé plus d'une décennie depuis la réconciliation à prouver sa loyauté, le despote Stefan prend la décision de le présenter officiellement comme héritier du trône. Il souffrait depuis quelque temps déjà d'une « maladie des jambes », et quand sa condition s'est aggravée, selon Constantin le Philosophe, « craignant la mort il fit venir son neveu sieur Djuradj ». Il convoque l'assemblée de l'État à Srebre-

⁴⁴ *Acta Albaniae Veneta*, no. 3037 ; *Listine IX*, 7-14.

⁴⁵ *Acta Albaniae Veneta*, no. 3061 ; *Listine IX*, 17-18.

nica et « et y réunit avec le patriarche l'assemblée de révérends évêques et des nobles de tous les *vlasti* et de tous les élus ». Après avoir béni son neveu, il leur adressa ses paroles : « Sachez désormais que celui-ci est votre seigneur à ma place. » Et puis : « Ils prièrent pour lui avec impositions des mains. » Le despote « les fit jurer à tous loyauté à lui [Djuradj] », puis le fit jurer lui-même en ces termes : « pense de toute chose comme si je le faisais moi-même. »⁴⁶ Ainsi, le despote Stefan Lazarević a ordonné Djuradj Branković et l'a proclamé hériter du trône serbe. C'était un acte religieux et juridique.

On ne sait pas exactement quand l'assemblée de Srebrenica a eu lieu.⁴⁷ Les documents vénitiens donnent l'impression que la décision de proclamer Djuradj héritier du despote avait été prise avant les négociations de Vučitrn du 22 avril 1426, et avant l'autorisation écrite le 22 mars de la même année, que le despote avait donné à Djuradj de mener ces négociations. Le despote avait convoqué l'assemblée des plus grands dignitaires au moment où il souffrait d'une maladie grave, « craignant la mort. » Il ne faut pas oublier le fait qu'il avait souffert pendant déjà trois ans de la « maladie des jambes ». Plus tard, « quand il fut guéri », il marchait et accomplissait de bonnes œuvres, constate Constantin le Philosophe.⁴⁸ Cela signifie qu'une certaine période de temps s'est écoulée depuis la convocation de l'assemblée jusqu'à sa mort. L'année 1425 était particulièrement difficile pour la Serbie, car le sultan était entré dans le pays avec son armée et avait atteint Kruševac. Les circonstances exigeaient des réactions énergiques. Dans l'œuvre de Constantin le Philosophe, l'assemblée de Srebrenica est décrite avant les événements qui ont eu lieu en automne 1425. Il est intéressant de noter que M. Orbin constate explicitement que c'est en 1425 que le despote a transmis le pouvoir sur la Zeta à Djuradj : « Plus tard, en 1425, le despote renonça entièrement à la Zeta, qui était sous son pouvoir, en faveur de son neveu Djuradj ». Un peu plus loin il déclare que « Djuradj fut le seigneur de la Zeta, et qu'il partageait en outre le pouvoir sur la Rascie avec le despote, dont il était le successeur ».⁴⁹ Comme Djuradj Branković est appelé seigneur des parties serbes de la Zeta depuis 1424, et surtout depuis 1425, dans les documents vénitiens, l'assemblée de Srebrenica avait été convoquée probablement en 1424, au plus tard en 1425. Néanmoins, il faut mentionner que Stefan avait séjourné à Srebrenica en juillet 1426.⁵⁰

⁴⁶ Konstantin Filozof, 316 ; Traduction, 113.

⁴⁷ Sur le lieu de la session de l'Assemblée voir Dinić, *Za istoriju rudarstva* 2, 20 = *Iz srpske istorije srednjega veka*, 575-576.

⁴⁸ Konstantin Filozof, 316 ; Traduction, 113.

⁴⁹ Orbin, *Kraljevstvo Slovena*, 74.

⁵⁰ *Acta Albaniae Veneta*, no. 3061 ; *Listine*, IX, 18. Miodrag Purković, *Knez i despot Stefan Lazarević* [Prince et despote Stefan Lazarević] (Belgrade : Sveti arhijerejski sinod Srps-

Il est possible que le despote Stefan ait adopté Djuradj comme fils lors de l'assemblée de Srebrenica, ou plus tôt, surtout lorsqu'on sait que les relations extérieures l'exigeaient. On a déjà dit que qu'après la réconciliation de 1411 « le despote le reçut comme un fils ». Quand le neveu est venu le voir l'année suivante « ils pouvaient se voir comme père et fils ». Les Ragusains ont félicité le despote à l'occasion du mariage de Djuradj, comme « le noze di suo nievo come figlo ». ⁵¹ Ils ont traité Djuradj comme le fils de Stefan jusqu'à la fin de la vie de celui-ci. Le 30 mai 1427, quand ils donnent leurs instructions aux messagers auprès du despote, ils soulignent avoir reçu Djuradj dans leur ville, en disant : « E mò novamente al fiol vostro, magnifico signor Zorzi. » ⁵² Donc, en 1414 ils parlent du « neveu comme du fils », et en 1427 seulement « du fils ». Ce qui, pourtant, reste le plus important, est ce que le despote lui-même écrit aux Vénitiens le 26 juillet 1426. Il y dit qu'il considère Djuradj « comme son neveu et fils » (« nepotem ac filium »). Il est neveu selon sa lignée, et fils selon la succession au trône. Plus tard, comme souverain de la Serbie, Djuradj appellera le despote Stefan « son seigneur et parent » à plusieurs reprises. ⁵³

Après que le despote a présenté Djuradj comme son successeur lors de l'assemblée de Srebrenica, Constantin le Philosophe écrit que « dès cet instant ils se soumirent à leur jeune seigneur beaucoup plus fidèlement ». ⁵⁴ Donc, comme héritier du trône, Djuradj devient « jeune seigneur ». Cette appellation est, dans sa signification, la plus proche de celle du « jeune roi ». Jadis, à l'époque des Nemanjić, le « jeune roi » était l'héritier officiel du trône, qu'on chargeait de l'administration de la Zeta. Conformément à la tradition, le despote avait envoyé le « jeune seigneur » dans la Zeta. ⁵⁵ Il y était arrivé au cours de la première moitié d'août, avec sa femme Eirene, qui, entre-temps, lui avait donné six enfants. Les Ragusains l'avaient invité sur-le-champ dans leur ville. Ils l'avaient reçu et l'avaient traité comme le prince futur de la Serbie. ⁵⁶

ke pravoslavne crkve et BIGZ, 1978), 129, note 495, a recueilli des opinions différentes sur le temps exacte de la session de l'Assemblée de Srebrenica.

⁵¹ *Notes et extraits*, II, 148–149.

⁵² *Ibid.* 237.

⁵³ Miloš Blagojević, « Srodstvena terminologija vladara u spisima Konstantina Filozofa i njegovih savremenika » [La terminologie de parenté dans les écrits de Constantin le Philosophe et ses contemporains], *Zbornik radova Vizantološkog instituta* 39 (2001/2), 231–233.

⁵⁴ Konstantin Filozof, 316 ; Traduction, 113.

⁵⁵ Blagojević, « Srodstvena terminologija », 232 ; Blagojević, « Savladarstvo », 198 = *Nemanjići i Lazarevići*, 373.

⁵⁶ Spremić, *Despot Djuradj Branković*, 69–70.

Entre-temps, les commissions mixtes établissent les frontières entre les territoires vénitiens et serbes. Selon leurs rapports, le 11 novembre 1426 Djuradj et Francesco Quirino signent à Drivasto les « Déclarations » sur les frontières et autres questions contentieuses. Le document commence par : « Nos Georgius quondam Vulchi nostro proprio nomine, ac nomine, et vice filiorum et heredum, ac successorum nostrorum aut masculorum uel feminarum », et continue par « nomine et vice Illustris, et Excelsi Principis domini domini Stefjn dispoti Rassie ». Djuradj remarque qu'il dispose encore de l'ancienne autorisation du despote de Topolnica du 22 mars 1426. Francesco Quirino avait reçu le 5 septembre 1425 l'autorisation des autorités vénitiennes, qui en ont informé « dicto domino Georgio ». Lors de l'établissement des frontières du district de Scutari, on délimite ce qui appartient à Venise, et ce qui est « del Signor Zorzo ». Dans la région de Dulcigno, on divise une propriété : une moitié est décernée aux Vénitiens « elaltra mita el (recte: al) signor Zorzi ». Par ailleurs, « resto del bosco sia del prefato signor Zorzi ». Lors du partage des Paštovići on décide que Vukašin « Bezich » avec ses fils « resta al prefato Signor Zorzi ». Aux évêchés, abbayes et églises du territoire de Venise on reconnaît la jouissance des anciens droits « in el territorio del prefato Signor Zorzi ». Par ailleurs, « tuti li homenij, et subditi del prefato Signor Zorzi » peuvent gérer leurs affaires dans le territoire de Cattaro, tout comme les habitants de Cattaro peuvent faire du commerce « in li luogi e territorio del prefato Signor Zorzi ». On permet « al prefato Magnifico signor Zorzi » l'importation du sel à Budua. Les Vénitiens et « signor Zorzi nomine quo supra » s'engagent à l'aide militaire mutuelle dans la Zeta. Le paiement des tributs de Scutari est réglé par la même formulation. Le document est scellé du sceau de Djuradj.⁵⁷

Djuradj conclut le contrat à Drivasto d'abord en son nom, puis au nom de ses héritiers mâles et femelles, et puis au nom du despote Stefan. Djuradj est le seul à être mentionné comme seigneur des terres de la Zeta, qui appartenaient au Despotat serbe. Ce n'est que dans les questions de l'aide militaire et du paiement des tributs de Scutari qu'il parle au nom du despote. De contrat à contrat conclu avec les Vénitiens, le rôle de « sieur » Djuradj devient de plus en plus important.

* * *

« Sieur » Djuradj a passé environ trois ans et demi à négocier avec les Vénitiens et à séjourner de temps en temps dans la Zeta. Dans le contrat de Sveti Srdj et la correspondance de 1423 on voit qu'il parlait au nom du despote Stefan. A cette époque les deux parties aux négociations étaient les Vénitiens et le despote, dont le « député » était Djuradj. Dans le contrat de Plana

⁵⁷ *Acta Albaniae Veneta*, no. 3075 ; *Listine*, IX, 14-17.

de 1424, Djuradj parle déjà non seulement au nom du despote mais aussi en son nom propre. C'est alors qu'on commence à en parler comme du seigneur des parties de la Zeta appartenant à la Serbie. Cela devient de plus en plus apparent en l'année 1425, pour aboutir à l'inclusion de ses enfants dans le contrat conclu avec les Vénitiens en 1426. Il conclut le dernier contrat du 11 novembre 1426 d'abord en son nom, puis au nom de ses fils et filles, et puis au nom du despote Stefan. A cette occasion on ne mentionne que Djuradj comme seigneur des parties de la Zeta appartenant à la Serbie.

Lors de ses rencontres avec les Vénitiens, Djuradj s'est montré comme un habile négociateur. Il avançait pas à pas. Il se comportait de la même façon avec le despote Stefan. Non seulement leurs relations n'étaient-elles pas compromises, mais encore se renforçaient. En été 1426 Djuradj propose généreusement aux Vénitiens d'agir comme médiateur de la paix entre la Turquie et Venise, afin que la guerre pour Thessalonique soit terminée.⁵⁸ Pourtant, il faut remarquer que le despote s'était réservé le droit d'approuver et de ratifier les accords que Djuradj concluait avec les Vénitiens. Malgré cela, Djuradj a réussi, lors de ses mêmes négociations, à devenir officiellement l'héritier du trône serbe. Stefan avait deux points faibles : il était malade et il n'avait pas d'enfants, tandis que Djuradj était de bonne santé (il devait vivre encore une trentaine d'années) et avait des enfants. Cela a décidé du cours futur des événements.

UDC 94(497.11) "14"

Bibliographie et sources

- Blagojević, Miloš. « Savladarstvo u srpskim zemljama posle smrti cara Uroša ». *Zbornik radova Vizantološkog instituta* 21 (1982).
- « Srodstvena terminologija vladara u spisima Konstantina Filozofa i njegovih savremenika ». *Zbornik radova Vizantološkog instituta* 39 (2001/2).
- *Nemanjići i Lazarevići i srpska srednjovekovna državnost*. Belgrade : Zavod za udžbenike, 2004.
- Božić, Ivan. *Dubrovnici i Turska u XIV i XV veku*. Belgrade : Naučna knjiga, 1952.
- « Srpske zemlje u doba Stefana Lazarevića ». In Vojislav Djurić, ed. *Moravska škola i njeno doba. Naučni skup u Resavi 1968*. Belgrade : Filozofski fakultet, 1972.
- Ćirković, Sima. « Dve godine bosanske istorije (1414–1415) ». *Istorijski glasnik* 3–4 (1953).
- « Moravska Srbija u istoriji srpskog naroda ». In Vojislav Djurić, ed. *Moravska škola i njeno doba. Naučni skup u Resavi 1968*. Belgrade : Filozofski fakultet, 1972.
- Dinić, Mihailo. « Srebrenik kraj Srebrenice ». *Glas Srpske kraljevske akademije* 161 (1934).

⁵⁸ *Acta Albaniae Veneta*, no. 3066 ; *Notes et extraits* I, 429–430.

- *Za istoriju rudarstva u srednjovekovnoj Srbiji i Bosni*, vols. 1–2. Belgrade : Naučna knjiga, 1955 ; 2^e ed. Belgrade: Académie des Sciences et des Arts, 1962.
- « Oblast Brankovića ». *Prilozi za književnost, jezik, istoriju i folklor* 26/1–2 (1960).
- « Trepča u srednjem veku ». *Prilozi za književnost, jezik, istoriju i folklor* 33/1–2 (1967).
- « Vlasti u vreme Despotovine ». *Zbornik Filozofskog fakulteta u Beogradu* 10/1 (1968).
- *Srpske zemlje u srednjem veku*. Belgrade : Srpska književna zadruga, 1978.
- *Iz srpske istorije srednjega veka*. Belgrade : Equilibrium, 2003.
- Djurić, Ivan. *Sumrak Vizantije (Vreme Jovana VIII Paleologa : 1392–1448)*. Belgrade : Narodna knjiga, 1984.
- Elezović, Gliša. « Turski spomenici u Skoplju ». *Glasnik Skopskog naučnog društva* 1.1 (1925).
- Gelcich, Giuseppe et Lajos Thallöczy. *Diplomatarium relationum reipublicae Ragusanae cum regno Hungariae*. Budapest 1887.
- Istorija srpskog naroda*, vols. I–VI. Belgrade : Srpska književna zadruga, 1981–1994.
- Istorija Crne Gore I–III*. Titograd : Redakcija za istoriju Crne Gore, 1967–1975.
- Iorga, Nicolae. *Notes et extraits pour servir à l'histoire des Croisades au XV siècle*, vol. II. Paris 1899.
- « Konstantin Filozof i njegov život Stefana Lazarevića, despota srpskog », éd. Vatroslav Jagić. *Glasnik Srpskog učenog društva* 42 (1875).
- Ljubić, Šime. *Listine o odnošajih između Južnoga Slavenstva i Mletačke republike*, vol. VIII. Zagreb 1886.
- Konstantin Mihailović iz Ostrovice. *Janičareve uspomene ili turska hronika*, éd. Djordje Živanović. Belgrade : Académie des Sciences et des Arts, 1959.
- Orbin, Mavro. *Kraljevstvo Slovena*. Trad. Zdravko Šundrica. Belgrade : Srpska književna zadruga, 1968.
- Purković, Miodrag. *Knez i despot Stefan Lazarević*. Belgrade : Sveti arhijerejski sinod Srpske pravoslavne crkve et BIGZ, 1978.
- Radojičić, Djordje Sp. « Izbor patrijarha Danila III i kanonizacija kneza Lazara ». *Glasnik Skopskog naučnog društva* 21 (1940).
- Spremić, Momčilo. *Despot Djuradj Branković i njegovo doba*. Belgrade : Srpska književna zadruga, 1994.
- Stare srpske biografije XV i XVII veka*. Trad. Lazar Mirković. Belgrade : Srpska književna zadruga, 1936.
- Stojanović, Ljubomir. *Stare srpske povelje i pisma*. Belgrade : Srpska kraljevska akademija (Sremski Karlovci : Srpska manastirska štamparija), 1929.
- *Stari srpski zapisi i natpisi I*. Belgrade : Srpska kraljevska akademija, 1902.
- Valentini, Josephi. *Acta Albaniae Veneta*. Munich : Rudolf Trofenik, 1971.
- Šafarik, Janko. « Srbski istoriski spomenici mletačkog arhiva ». *Glasnik Društva srbske slovesnosti* 13 (1861).

